

■ **PRIMALIGNE SA**, à Carouge (GE), gestion et exploitation de centres d'amincissement et d'esthétique, etc. (FOSC du 04.05.2001, p. 3342). La société est dissoute par suite de faillite prononcée par jugement du Tribunal de première instance du 02.12.2003. Par conséquent, sa raison sociale devient:

PRIMALIGNE SA, en liquidation.

Journal no 2547 du 27.02.2004
(02152996 / CH-660.0.886.001-2)